



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu les modalités de vote approuvées en ouverture de séance du 5 janvier 2021,

Conseil d'administration du 5 janvier 2021 :
Délibération n° 012/2021/CAB

Election du Président de l'Université de Limoges :

L'unique candidature reçue à la Direction Générale des Services a été certifiée recevable et concerne Mme Isabelle Klock-Fontanille.

Sous la présidence du doyen d'âge M. Brunie, l'ensemble des membres élus et les 8 personnalités extérieures, après vérification du quorum et des procurations données, est appelé à se prononcer à bulletins secrets sur cette candidature dont voici le résultat :

Isabelle Klock-Fontanille : 25 voix
9 bulletins blancs ou nuls

Mme Isabelle Klock-Fontanille est proclamée élue Présidente de l'Université de Limoges.

Membres en exercice : 36
Nombre de votants (présents ou représentés) : 34

Fait à Limoges, le 05/01/2021.

Le Président de séance

Eric Brunie

L'administrateur provisoire

Loïc Vaillant

Publié au recueil des actes administratifs du mois de janvier 2021.
Transmis au rectorat le 05/01/2021.

Modalités de recours : En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur